

**AVIS DE PUBLICITE n°202602
(VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION)**

**OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA
GESTION ET DE L'EXPLOITATION D'UN LOCAL
A USAGE DE RESTAURATION LEGERE**

1. Contexte de la consultation :

La présente convention d'occupation temporaire du domaine public est conclue en application des articles L. 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), lesquels prévoient une obligation de publicité et de mise en concurrence lorsque l'autorisation permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public « *en vue d'une exploitation économique* ».

2. Identification des coordonnées du gestionnaire du bien :

Commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat
Hôtel de Ville
21 avenue Denis Séméria
06230 SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

3. Localisation et caractéristiques essentielles du bien concerné par l'occupation :

La présente convention porte sur une cellule commerciale portant le numéro DIX SEPT, édifiée sur le domaine public communal de la commune de SAINT-JEAN-CAP-FERRAT, située sous l'emprise de l'avenue Jean Mermoz, le long du Quai Lindbergh.

4. Objet de la présente consultation :

La présente convention d'occupation précaire est destinée exclusivement à permettre l'exercice par l'occupant de l'activité de « **petite restauration, snacking et vente de préparations alimentaires simples, de consommation rapide, telles que des gaufres, crêpes, glaces, foccacia** ».

En tout état de cause, cette activité doit rester dans le registre de la restauration légère.

5. Contraintes particulières d'exploitation :

L'établissement devra rester ouvert 6 jours sur sept et sur une durée de 10 mois minimum par an.

6. Date de début d'exploitation et durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de 7 ans. Elle prendra effet à compter du 1^{er} mai 2026 ou de sa date de notification, si cette formalité est postérieure.

7. Visite des lieux :

Le candidat procèdera à une visite des lieux **obligatoire** le mercredi 18 mars 2026 à 14h00. Le rendez-vous aura lieu directement à l'adresse du local et la visite se déroulera en présence d'un représentant de la Commune.

8. Montant de la redevance :

La convention est conclue moyennant une redevance mensuelle hors taxe et hors charges fixée à SIX CENT CINQUANTE EUROS (650) Euros pour toute sa durée.

9. Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation se compose des pièces suivantes :

- le présent avis de publicité valant règlement de la consultation
- la convention valant cahier des charges

10. Retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>.

11. Modalités de présentation des candidatures et des offres :

Le dossier remis par le candidat comportera les éléments suivants :

- La convention signée
- Un justificatif de l'existence et de l'immatriculation de la société (numéro unique d'identification, un extrait d'immatriculation au registre ou au répertoire auquel elle est inscrite) **si le candidat est une société,**
- Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport) et un justificatif d'immatriculation à un répertoire professionnel si l'activité l'exige, **si le candidat est une personne physique,**
- Les attestations justifiant que le candidat a rempli ses obligations fiscales et sociales
- Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat et ses salariés n'ont pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités financières du candidat
- Une attestation d'assurance multirisques
- Une note relative aux moyens en termes de personnel et qualifications
- Une note explicative présentant le projet du candidat : concept, produits et préparations proposées et tarifs, horaires et périodes d'ouverture, investissements projetés
- Le plan de financement et le compte de résultat prévisionnel sur deux années
- L'attestation de visite des lieux (qui sera remise le jour de la visite par un représentant de la Commune)

12. Critères d'attribution :

Les critères de choix suivants seront appliqués pour apprécier les propositions des candidats :

- **Qualité des produits et préparations proposés (incluant l'origine des matières premières, le recours aux circuits courts ...)**
- **Expérience, références professionnelles et garanties financières du candidat, amplitude des heures et périodes d'ouverture, tarifs des prestations proposées**
- **Qualité de l'aménagement proposé, des matériaux et intégration harmonieuse dans l'espace public**
- **Originalité, pertinence et viabilité du projet**

13. Recours à la négociation :

Au cours de l'examen des offres, une négociation pourra être menée avec le ou les candidats que la personne publique sélectionnera à cette fin. La négociation pourra, à titre d'exemple, porter sur la portée des droits et obligations des partenaires ou la durée de la convention.

14. Demande de renseignements :

Les renseignements administratifs et techniques relatifs à la consultation pourront être obtenus via le profil acheteur de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr> et devront être adressés au plus tard 5 jours avant la fin de la consultation.

15. Délais et modalités de remise des offres :

L'offre est à déposer par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la commune <https://www.marches-securises.fr>, avant le **vendredi 28 mars 2026 à 16h00.**